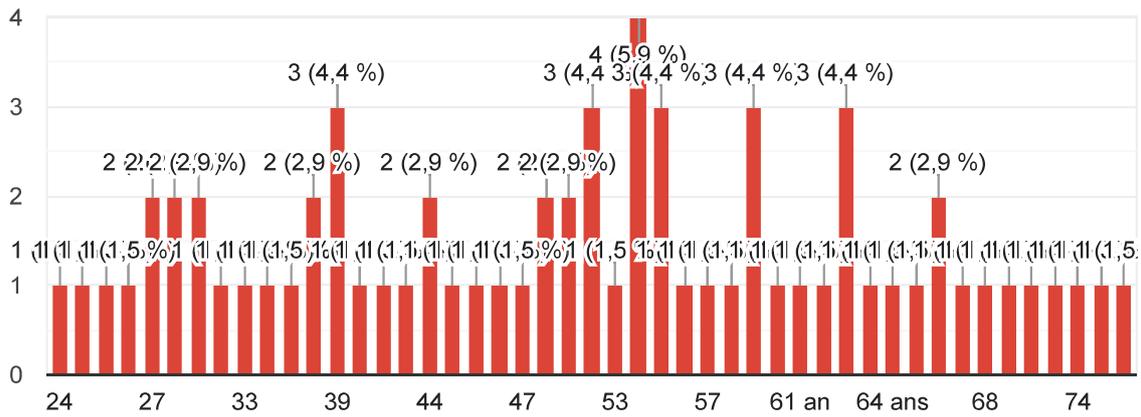


vosre âge : 55



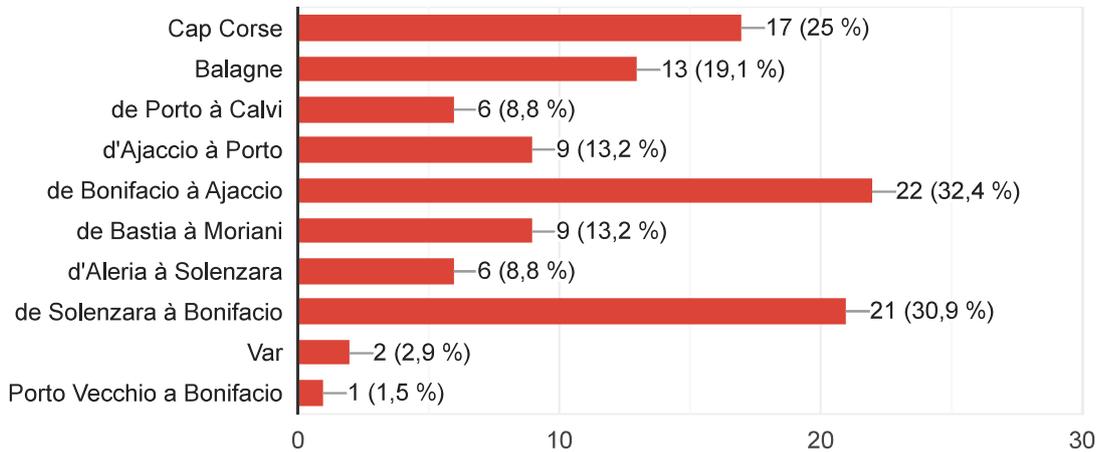
68 réponses



Quelle est votre zone de pêche ?



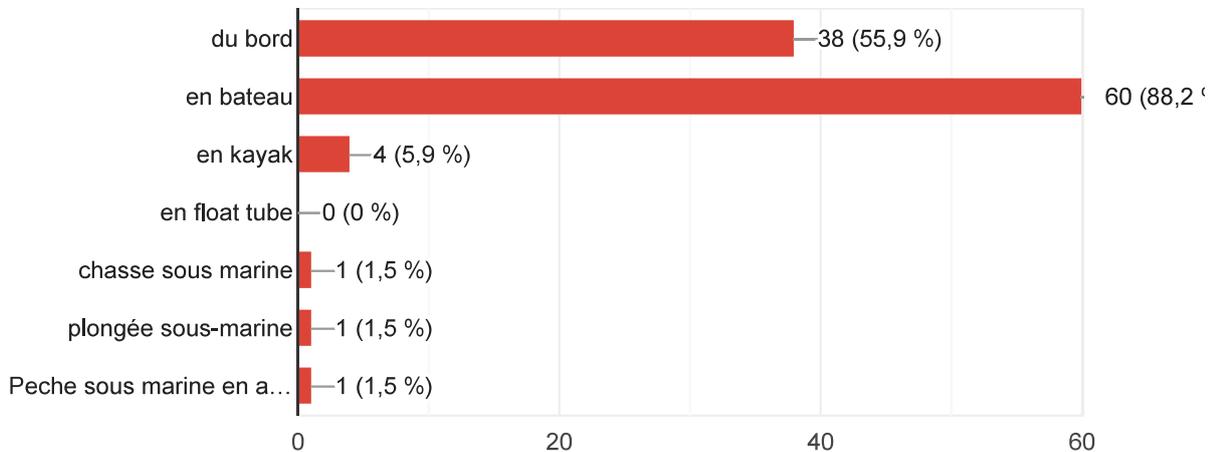
68 réponses



Quel est votre mode de pêche ?



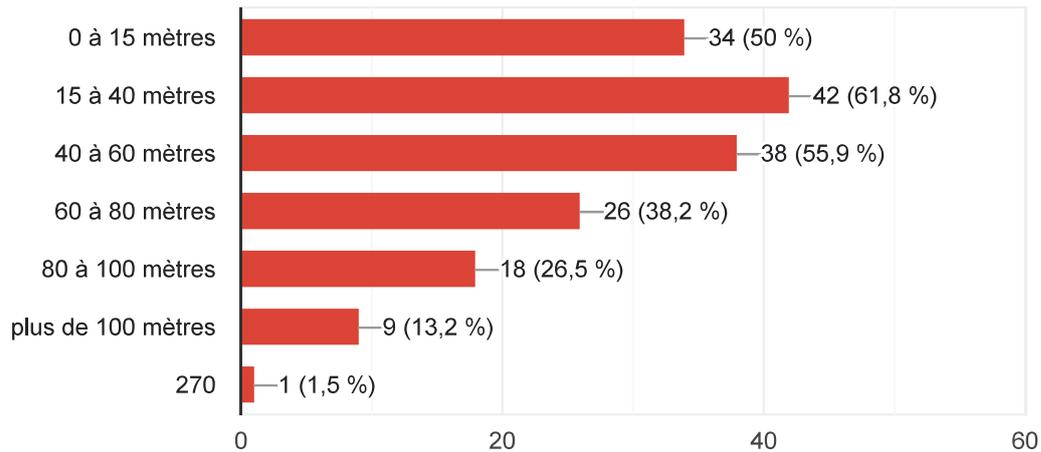
68 réponses



## votre profondeur de pêche ?

 Copier

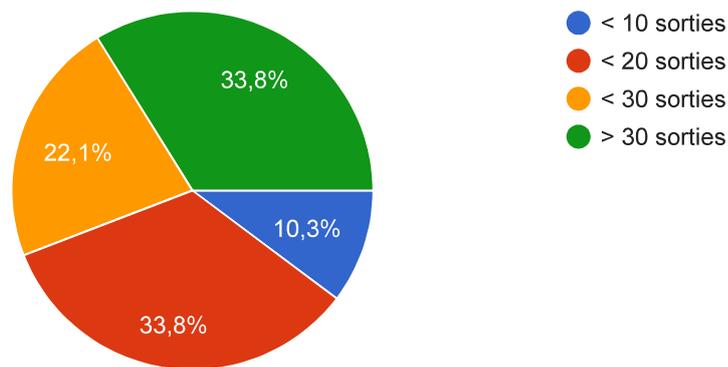
68 réponses



## nombre de sorties pêche par an

 Copier

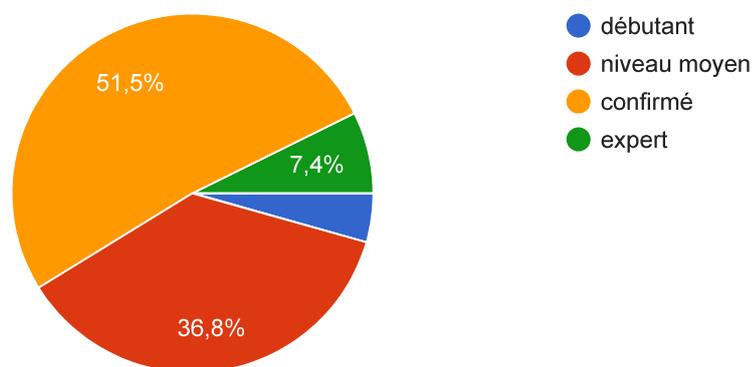
68 réponses



## quel est votre niveau de pêche ?

 Copier

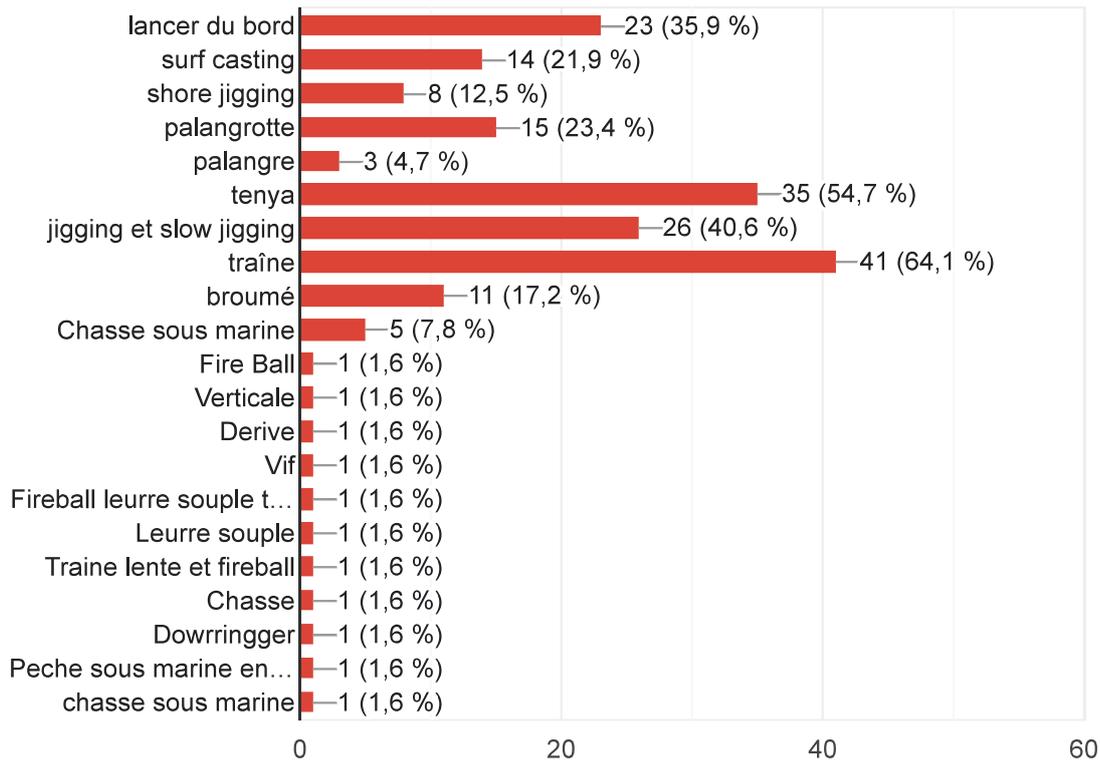
68 réponses



## quelle est votre technique de pêche ?

Copier

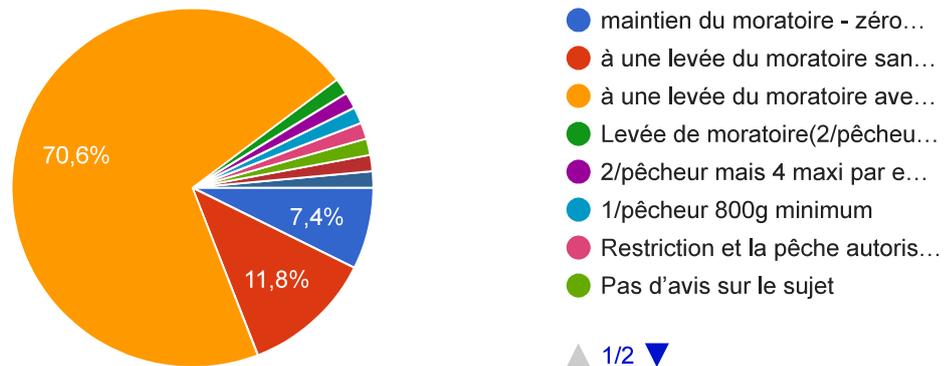
64 réponses



## pour le corb, vous êtes plutôt favorable à

Copier

68 réponses



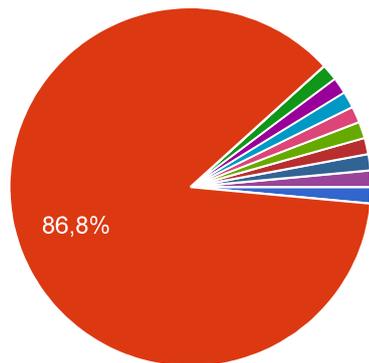
▲ 1/2 ▼



pour le mérrou, vous êtes plutôt favorable à

 Copier

68 réponses



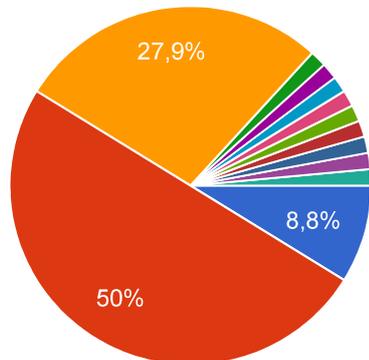
- maintien de l'interdiction
- à une levée avec restriction d...
- sans opinion
- Prélèvement année pair ou i...
- Je suis favorable à attribution...
- Sans restriction
- au moins 2 par plongeur dans...
- Avec restriction et 1 année su...

▲ 1/2 ▼

S'agissant du mérrou blanc (nouvelle espèce en Corse depuis une dizaine d'années), les scientifiques voudraient l'interdire...)

 Copier

68 réponses



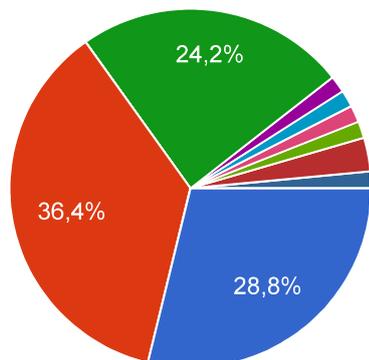
- plutôt d'accord
- pas d'accord
- sans opinion
- Mener une véritable étude
- Restriction des captures
- Interdiction sur une période d'...
- Idem que dessus
- Ce poissons reste très rare d...

▲ 1/2 ▼

Vous êtes un observateur, et vous pensez que la population du corb est

 Copier

66 réponses



- stable
- en augmentation
- en diminution
- sans opinion
- Stable
- En légère augmentation
- Mes techniques ne ciblent pa...
- Je ne pêche pas le corb

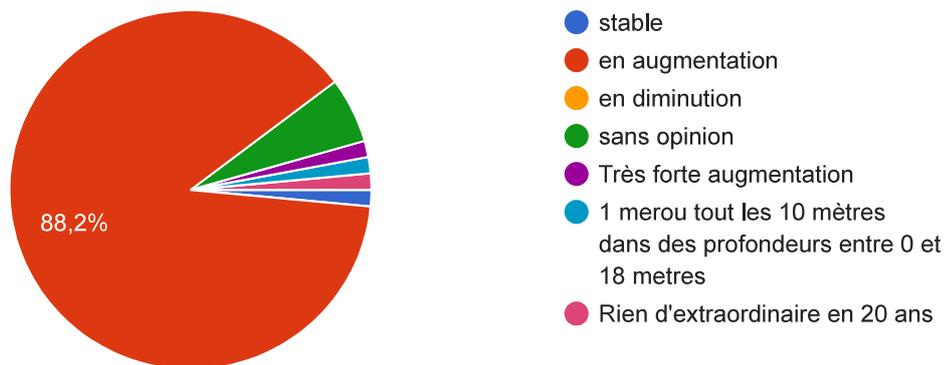
▲ 1/2 ▼



Vous êtes un observateur, et vous pensez que la population du mérrou est

 Copier

68 réponses



## quelles sont vos suggestions et vos idées ou réflexions

36 réponses

Zones de réserves intégrales pêche pro et de loisir

1. Faire des réglementations équitables.
2. Privilégier les réglementations aux interdictions.
3. Respect la mer et ce qu'elle contient sans oublier qu'elle n'appartient à personne.

Arreter le moratoire sur le mérrou

le merou est tellement devenu present sur certaine zone qu'ils impactent d'autres especes comme entre autre les poulpes et les homards.

il m'est arrivé sur une plongée de compter plus de 20 merous sur une zone de 500 metres carré.. ( zone eccica entre propiano et tizzano)

Le mérrou est en augmentation constante dans le Var, visuel de spécimens dès 2m d'eau, ce qui engendre aussi une diminution du nombre de poulpes (nourriture principale du mérrou...) Et ce n'est pas forcément la faute du pecheur/chasseur...

en bateau je n ai jamais pris de corb

Pour le mérrou il faudrait mettre un cota comme le denti

Je capture souvent des mérours et ils ne survivent pas tous à la relâche donc un prélèvement maîtrisé serait une bonne solution

Pour moi le plus intelligent serais de un système de bagage annuel, c'est à dire tant de bague par pêcheur pour l'année par espèce, mérrou, corb, denti etc. Ce qui permettrait de faire un comptage du nombre de pratiquants, de prise à l'année mais aussi de contrôler ce nombre à des fins de préservation réel des populations sous marines

Je serais plus pour un système de bague et un quota à l'année par pêcheur avec un carnet plutôt qu'un quota au jour par pêcheur avec un poids minimal de capture que ça soit pour le mérrou ou le corbe

Le mérrou massacre tous , poulpes , crabes, langoustes ...

Augmenter le nombre de réserves de pêche sur le cap Corse et la Balagne

Nous donner une place pour participer aux décisions concernant la gestion et la protection notre patrimoine maritime.

Nous pouvons voir ailleurs ce qu'il se passe quand la pêche est pratiquée de manière déraisonnée, nous devons tous prendre conscience des enjeux environnementaux.

Je pense que nous pouvons pratiquer en corse une pêche de loisir raisonnée et sélective sans porter atteinte aux espèces locales.

Il faut mettre en place des règles ne pénalisant pas totalement le pêcheur de loisir mais permettant aux espèces de ne pas être trop impactées.



La récente réglementation sur le denti est une bonne chose, la question du corb et du mérrou peut être traitée sur le même modèle.

Je voudrais revenir sur les propositions d'interdire la pêche du corb et du mérrou l'été, je pense que de pouvoir les pêcher à cette période relâcherait la pression sur le denti et lui serait donc bénéfique.

Pourquoi ne pas autoriser un seul denti l'orsque un mérrou est déjà prélevé ?

Ce serait une pêche réussie.

Une période d'essai peut être utile à des fins d'observation.

Je pense qu'il est temps de lever l'interdiction sur le merou.

Lever l'interdiction arbitraire sans fondements scientifiques, et s'inspirer de la gestion halieutique des pays limitrophes

Lors de prises accidentelles du mérrou, ne pas le relâcher mort mais plutôt de pouvoir le donner en rentrant au port à une collectivité, ou cantine ....

Je suis contre des interdictions formelles qui sont contre productives et qui ne sont pas respectées par tous, mais je suis favorable à mettre en place des restrictions sur la maille, la quantité et les périodes. Que tout le monde fasse attention, même les professionnels...

Pour le corb, une limite de 2 poissons par pêcheur/chasseur.

Pour le mérrou, une autorisation de chasse limitée via des bagues et un poids minimal

Du bon sens et de la mesure.

Au sujet de mérrou je note une très claire augmentation du nombre de prises accidentelles. Pas une sortie sans qu'un mérrou soit touché, de toute taille parfois dépassant la dizaine de kilos.

Moi j'aimerais surtout que l'on arrête de nous faire passer pour les méchants. On ferait mieux de regarder les professionnels de la pêche. Qui achète des bateaux toujours plus gros pour plus de profit. Qui sont après obligés de faire du rendement pour pouvoir payer leurs bateaux.

Je pense qu'il faut une restriction, et que la pêche soit faite 1 année sur 2.

La population de mérrou augmente et prend le dessus sur le biotope actuel. Ou il y a une restriction totale pour tout le monde (professionnel compris) ou on lève le moratoire avec prélèvement ciblé

Imposer des cotâts et des périodes de captures aux professionnels concernant le denti, le pagre, le mérrou. Interdire certaines pratiques de pêche professionnelle notamment les filets abandonnés pour appâter les langoustes.

Il faudrait étudier l'impact de la densification des mérrous sur les autres espèces et notamment les céphalopodes, tout étant une question d'équilibre me semble t'il

Redéfinir l'évaluation, de la population des poissons concernés, intéresser les plaisanciers à cette réflexion



Pas d'interdiction total des espèces mais des quotas avec contrôle

Autoriser a minima la capture accidentelle d'un Mérou, vu qu'arrivé en surface il est condamné dans 9 cas sur 10.

Je ne suis pour une interdiction ferme mais pour des restrictions

Plongeur professionnel, pêcheur à la ligne et chasseur sous marin depuis plus de 40 ans, je pense qu'une réglementation serait judicieuse afin d'éviter les abus. Les interdictions de prélèvement devraient se faire par espèces/micro région/période. Je pratique la plongée sous marine en bouteille et plonge toute l'année, je vois les populations de corbs en bonne santé et les mérours en sur population. Ces interdictions n'ont plus d'intérêt d'être du moins en Balagne, à contrario, plus de poulpes, plus de loup ces deux espèces sont, à mon avis, en grand danger.

La majorité des chasseurs et pêcheurs veulent pratiquer leur passion demain, mais aussi dans 5 ans et dans 25 ans. Ils sont donc TRES CONSCIENT de la nécessité de préserver et exploiter de manière durable la ressource. L'intérêt financier ou économique est minimal pour eux. Ceci n'est pas forcément le cas pour d'autres groupes. Quand la motivation primaire est d'ordre financier ou économique, la préservation et la gestion durable de la ressource est souvent relégué au deuxième plan.

La mer est notre patrimoine à tous, elle appartient à tout le monde. Interdire à certains d'en bénéficier toute en laissant d'autres l'exploiter le transforme effectivement en "propriété privée" ! Cette "privatisation d'un bien commun" au profit d'un minorité n'est pas cohérent n'est pas acceptable.

Une protection cohérente et crédible passera par une harmonisation du règlement pour tous. Tout loi ou règlement qui a comme fondement "la protection et préservation de l'environnement" mais qui permet à un groupe de prélever des centaines de tonnes par an mais en parallèle interdit aux autres toute prélèvement (des kilogrammes par an) passe à côté de son objective. Étrangement personne ne trouve choquant le fait que le Corb et le Mérou (et tous les crustacés aussi) qui sont strictement protégé par différents arrêtes sont présent sur les menus de tous les restaurants et sur les étals de tous les commerces spécialisés. Où est donc le logique et la cohérence dans les mesures de protection ?

Des zones de ZERO PRELEVEMENT (un certain nombre existent déjà) permettant de donner les poissons un havre de paix et refuge, des quotas raisonnables, des vraies mailles biologiques et des systèmes de bagues sont tous des mesures que le pêcheur raisonnable peut et doit soutenir. Une vaste majorité de pêcheurs plaisanciers comprennent ceci et mais ils ne comprennent pas, ne soutiendront pas et n'appliqueront pas des mesures pour les exclure. Surtout si ces mêmes mesures n'inclus pas ceux qui prélevé un tonnage de poissons mille fois plus élevé, en utilisant des méthodes de pêche moins sélectives et beaucoup plus intrusive pour l'environnement.

Le pêcheur en apnée un énorme avantage sur tous les autres pêcheurs. Il a la capacité d'identifier et sélectionner avec précision sa proie. Il peut choisir individuellement chaque poisson. (Chose impossible avec un filet ou chalut) De plus, il n'y a aucune manipulation de poisson autre que ceux qui sont prélevées. Il n'y pas des centaines de kilogrammes d'espèces "non désirable" ou "non commercialisable" remontées des profondeurs puis rejetées à la mer. Le plongeur a la discrétion totale sur l'espèce, la taille et même parfois le sexe de sa pêche. Cette capacité de décision rend la pêche en apnée la méthode de prélèvement le plus sélective



et éco-responsable qu'il en soit.

La société a besoin de trouver un équilibre entre les deux extrêmes. D'une extrémité on trouve les individus qui veulent protéger "chaque poisson dans la mer" et de l'autre, ceux qui veulent prendre sans limite et sans souci de la pérennité des stocks. Entre les deux se trouve un pêcheur responsable, qui s'informe sur mes mœurs et la biologie des différentes espèces de poissons. Qui s'informe sur la réglementation de son activité et applique les mesures de préservation et protection. Cependant ces mesures doivent aussi être cohérent, raisonné et inclure TOUS LES ACTEURS du secteur

il est inadmissible que l'on ne puisse pas pêcher le thon et que les bracelets soient réservés aux adhérents privilégiés. Chaque adhérent d'une association de pêche doit pouvoir posséder un bracelet par an pour la pêche au thon. Une façon pour vous d'augmenter le nombre d'adhérent afin de défendre nos intérêts et d'exister. Car nous allons à une interdiction totale de la pêche sportive sinon un permis de pêche obligatoire. Je suis un juge arbitre international de pêche sportive au gros et ce n'est pas les quelques prises par an qui nuisent à la reproduction de l'espèce. Surtout quand vous voyez qu'un thonier est capable de prendre plus de 100 tonnes en un coup de filet. Enfin je suis pour la régulation de toutes les espèces mais en aucun cas pour l'interdiction. Dans l'attente de réponses veuillez agréer mes sincères salutations.

Le mérou se reproduit sur nos côtes ils faut réduire leur pollution c'est désolant de parler ainsi mais c'est un super prédateur il est en train de perturber l'équilibre

Interdiction de prélèvement, maintenir l'interdiction encore, plutôt interdire d'abord les pêcheurs de filet et chalut. Un arrêt définitif de leur activité et leur verser un rente.

Je pense qu'il faudrait autoriser la pêche au mérou au moins deux ans, il y'en a vraiment beaucoup et certaines espèces diminuent à cause de ce grand prédateur.

arrêter de s'acharner uniquement sur les pêcheurs dit "de loisir", mettre en place des quotas pour tous, suivre les populations et les ressources avec la participation de "pêcheurs de loisir" et non uniquement par des "experts" qui fonctionnent seuls et mieux contrôler les professionnels qui vendent des non maillés sur les étals...

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. [Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Règles de confidentialité](#)

Google Forms

